

13 - Restauration du triptyque «La Vierge des sept douleurs» de Van Orley - Convention de mécénat avec BNP Paribas

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'objectif de toute restauration est d'améliorer l'état de conservation et de présentation d'une œuvre ; elle permet aussi, par-delà, d'attirer l'attention du public sur une démarche, un geste et un résultat. Par la phase d'étude préalable, de documentation qu'elle requiert, la restauration est également un formidable moyen pour le personnel scientifique d'un musée de regarder à nouveau, et souvent différemment, une œuvre jusqu'alors négligée, d'enrichir son étude, de revoir son attribution, mais aussi, parfois, d'interroger certaines traditions établies.

Installé discrètement sur un palier de la rampe en béton du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie depuis longtemps, le triptyque *La Vierge des sept douleurs* de Van Orley attendait patiemment son heure. La dernière publication lui ayant été consacrée, il y a vingt-trois ans, reproduisait une œuvre déjà dénaturée par les altérations et les campagnes de restauration qui se sont succédées -la plus récente datant de 1976- et, hormis quelques historiens de l'art, rares étaient ceux ayant remarqué au musée cette œuvre pourtant majeure, desservie par son iconographie difficile et surtout par son état et en particulier son accumulation de vernis oxydés.

Deux ans de travaux doivent permettre au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon de rouvrir au premier semestre 2018 avec un parcours complètement repensé de ses collections. Immédiatement après l'entrée, le rez-de-chaussée du nouveau musée réunira les collections Beaux-Arts des XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, au sein de sections thématiques. L'une de ces sections sera consacrée au culte marial et à la représentation de la Vierge. Elle réunira et confrontera plusieurs œuvres représentant la *Vierge à l'Enfant* des écoles du Nord et du Sud de l'Europe.

Une fois le retable de la *Vierge des sept douleurs* restauré, l'œuvre sera présentée au sein de cette section et elle y occupera une place toute particulière. Grâce à une ouverture dans les parois de béton, le retable sera visible depuis l'atrium central du musée. Son socle permettra aux visiteurs de faire le tour des volets latéraux et de voir les revers. Un dispositif de médiation spécifique sera consacré à cette œuvre majeure et sa restauration. Avec les peintures de Bellini, Cranach et Bronzino, le triptyque de Van Orley restauré devrait ainsi s'imposer comme l'une des œuvres marquantes de la collection de peintures du XVI^{ème} siècle du musée.

Afin de mieux connaître l'état matériel du triptyque et de définir avec clarté le programme de la restauration à venir et d'en estimer le coût, une étude préalable a été demandée à un groupement de restauratrices constitué de Juliette Mertens (support), Marie Dubost (cadre) et Sophie Deyrolle (couche picturale). A partir de la documentation existante et de l'étude in situ de l'œuvre, celles-ci ont pu rédiger un document de 120 pages, qui fournit de précieux éléments pour la compréhension de l'œuvre et de ses altérations et formule des préconisations ainsi qu'un cadre de réflexion de nature à guider les futurs professionnels en charge de la restauration. L'étude a permis de faire une estimation chiffrée des différentes interventions : 16 000 € HT pour l'intervention sur la structure des panneaux et de l'encadrement, 11 900 € HT pour l'intervention sur la polychromie du cadre et, pour l'intervention sur les couches picturales -la moins prévisible-, entre 86 400 et 104 400 € HT, soit un chiffrage total compris entre 114 300 et 132 300 € HT. Une consultation est en cours pour choisir l'équipe qui sera chargée de la restauration de cette œuvre. Elle permettra également de fixer le coût réel de la restauration.

La Fondation BNP Paribas, partenaire de la vie culturelle française et européenne, entend poursuivre sa politique de mécénat en faveur de la restauration d'œuvres des collections des musées et institutions ouvertes au public, menée depuis 1994 en liaison avec le Service des Musées de France et le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF). Elle souhaite aujourd'hui s'associer à la restauration de cette œuvre majeure conservée au Musée de Besançon, afin de participer à la sauvegarde de ce patrimoine historique et artistique et permettre à nouveau la présentation de l'œuvre dans les salles du parcours de visite des collections permanentes du Musée.

La Fondation BNP Paribas, placée sous l'égide de la Fondation de France, s'engage, dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, à faire acte de mécénat à hauteur de **40 000 € nets (quarante mille euros nets)** selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € nets (vingt mille euros nets), à la signature de la convention en 2016
- 20 000 € nets (vingt mille euros nets), dans le courant du premier semestre 2017.

La Fondation BNP Paribas demande à être le «Mécène Principal» de la restauration du retable de *la Vierge au sept douleurs*. La Ville de Besançon s'engage à ne rechercher aucun autre partenaire (mécènes ou parrains) pour la restauration de l'œuvre (et de son cadre) et pour sa promotion.

Une aide de la DRAC Bourgogne/Franche-Comté viendra néanmoins en complément du soutien de la Fondation BNP Paribas.

Les modalités précises de ce mécénat sont définies par convention.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter la Fondation BNP Paribas,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat et tout avenant ultérieur éventuel liés à ce projet.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Moi, je suis heureux qu'ils donnent de l'argent pour restaurer des œuvres !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.